

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 13 avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD- Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procuration : Mme Odile LABROY à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- **DIA** :
 - Usage du droit de préemption propriété consorts FINOT pour 335 000 €
 - Non usage du droit de préemption pour 1 DIA : 5 Impasse des Maubels

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022

Votants : 19 Pour : 19

COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de la collectivité.

Résultats de clôture de l'exercice 2021 :

Fonctionnement : + 1 468 905.11 (+ 1 962 810.98 (résultat 2020) – 797 122.44 (part affectée à l'investissement) + 303 216.57 (résultat exercice 2021)

Investissement : - 329 890.58 (- 813 048.44 (résultat 2020) + 483 157.86 (résultat exercice 2021)

Votants : 19 Pour : 19

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2021 établi par M. le Maire dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier de la collectivité.

Votants : 18 Pour : 18

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 1 468 905.11 €

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 329 890.58 €

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement + le déficit des restes à réaliser de 18 124 €

Proposition d'affectation :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 1 120 890.53 € (1 468 905.11 – 329 890.58 – 18 124)

Déficit d'investissement reporté au 001 : 329 890.58 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 348 014.58 € (329 890.58 + 18 124).

Votants : 19 Pour : 19

TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux pour 2022. En effet, malgré la réforme de la taxe d'habitation nous percevrons au minimum 590 215 € (567 022 en 2021).

Rappel taux : Taxe foncière (bâti) 29.09

 Taxe foncière (non bâti) 46.03

Votants : 19 Pour : 19

BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Résumé des propositions :

Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 571 148.53 €

Investissement en équilibre en dépenses et en recettes pour 1 941 929.58 €

Votants : 19 Pour : 19

AMENAGEMENT DU GYMNASSE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il doit être repris une délibération pour la demande de DETR, car changement de catégorie éligible : aménagement de gymnases implantés dans des communes ayant un collège et non rénovation énergétique. Car, il est demandé la production d'une étude énergétique que nous ne pouvons avoir avant juillet. Le coût des matériaux s'envole et si l'on attend 2023 il faut prévoir au minima 30 % d'augmentation.

De plus le projet évolue avec l'ajout de la rénovation du sol s'élevant à 21 000 € HT le montant des travaux s'élève à 143 003 € HT auquel il convient d'ajouter une marge de 10 % d'imprévus, soit un total de 157 303 € HT.

Il est proposé d'approuver le projet et de solliciter les subventions suivantes :

- Etat : DETR 25 % = 39 326 €
- Conseil Départemental 25 % = 39 326 €
- Région 30 % = 47 191 €

Ce qui laisse à la charge de la Commune 20 % = 31 460 €.

Votants : 19 Pour : 19

AMENAGEMENT ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Le projet reste inchangé le montant et les subventions sollicitées restent identiques.

Il doit être repris une délibération pour la demande de DETR, car changement de catégorie éligible : aménagement de locaux scolaires et non rénovation énergétique pour les mêmes raisons que le gymnase.

Votants : 19 Pour : 19

MODIFICATION N° 1 DU PLU

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération en date du 13 janvier 2021 il a été décidé l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de Bellangeon à l'origine de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Une délibération complémentaire a été adoptée le 9 mars 2022 pour l'intégration de la carte des aléas actualisée, transmise par les services de l'Etat.

La DDT nous demande d'annuler ces deux délibérations et d'adopter une nouvelle délibération prescrivant la modification n° 1 du PLU.

Votants : 19 Pour : 19

ADS AVENANT A LA CONVENTION

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Il est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à signer un avenant à la convention ADS de la Communauté de communes pour l'intégration de la Saisine par Voie Electronique (SVE) pour les autorisations d'urbanisme et réouvrant le choix pour l'instruction des CUa. Concernant les CUa (certificats d'urbanisme d'information) c'est la Commune qui va continuer de les instruire.

Votants : 19

Pour : 19

REGLEMENT DES SALLES ET TERRAINS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Il est détaillé la trame du règlement pour l'occupation des installations sportives (salles et terrains) et salles allouées aux associations.

La Commission associations travaille à l'élaboration de ce règlement afin qu'il soit présenté aux associations lors de l'établissement du calendrier des fêtes.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du recrutement d'un agent social polyvalent en contrat depuis 1 an (nous n'avons pas le droit de prolonger le contrat), il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 21 h à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour mémoire il avait été créé un poste d'agent social au 1^{er} janvier 2022, mais nous ne pouvons pas le recruter sur ce poste, car le Centre de gestion nous a indiqué qu'au vu des missions principales de l'agent il est préférable de le recruter en tant qu'adjoint technique.

Votants : 19

Pour : 19

RETROCESSION A LA COMMUNE

Rapporteur : M. Yves CHAREYRE

Il est exposé ce qui suit :

Concernant la délibération adoptée le 9 mars il convient de modifier cette dernière en supprimant la parcelle ZN 139 de la rétrocession.

Votants : 19

Pour : 19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

TENEMENT IMMOBILIER FINOT

Un compromis a été signé. En attente de l'estimation des Domaines, puis ensuite signature de l'acte de vente définitif. Un architecte va être missionné pour l'étude des travaux à réaliser.

COLLEGE

Un courrier a été adressé au Collège, à Mme la Députée, au Département, à Mme la Rectrice d'Académie et à la gendarmerie concernant les désordres générés par les élèves qui sont en dehors de la cour du collège dès qu'ils n'ont pas cours, de plus la sécurité est aussi mise en cause donc nous ne pouvons pas laisser perdurer ainsi.

Apparemment, certains parents n'étaient pas au courant que leurs enfants pouvaient sortir entre 2 cours.

FONTAINE PLACE DE L'EGLISE

Les travaux seront achevés la semaine prochaine ou la semaine d'après. L'entreprise en charge de la restauration a eu un souci avec la pierre concernant le rajout du chapiteau.

L'association du Patrimoine a fait un don de 1 500 € pour la restauration de la fontaine.

CROIX DE LA CHENEVARIE

La croix qui avait été arrachée par des engins agricoles a été refaite et réinstallée à sa place initiale. Les employés communaux viennent de finir de recrépir le socle à la demande du Patrimoine.

DON D'UN HABITANT

M. Roger SAMUEL, peintre passionné, a fait un don de tableaux à la Commune. Une réflexion est menée sur le devenir de ces tableaux avec sa collaboration.

FOYER MUNICIPAL

La fresque sur le mur du bar est très appréciée via les réseaux sociaux.

PARC ET PARKING

Les travaux sont bien avancés : le parking est achevé et à la rentrée du 2 mai l'accès à l'école se fera par derrière et non plus par devant (sauf pour la garderie). Information aux parents faite ce début de semaine.

DEFILE 8 MAI

A noter dans les agendas.

VEHICULES COMMUNAUX

Le camion est en panne (problème de pompe à injection). La réparation dépasse 4000 €, le camion a 19 ans. Il a été décidé de recourir à un contrat de location-vente pour un camion neuf garanti 5 ans avec entretien compris.

Ne doit-on pas envisager de changer le tracteur, l'actuel étant limité en capacité ? Un devis a été demandé pour un tracteur plus puissant avec un broyeur il faut compter entre 120 000 € et 130 000 €.

CINEMA EN PLEIN AIR

La séance annulée en 2021 pour raisons météorologiques devrait se tenir le jeudi 4 août. Film diffusé : Kamelot. Confirmation définitive à venir par la Commission culture de la Communauté de communes.

MARCHÉ

Le dernier marché s'est bien passé, même si la météo n'était pas favorable. Une douzaine de commerçants.

Elaboration d'un flyer pour les marchés de La Valloire qui sera mis à disposition à l'office de tourisme.

Prochain marché 13 mai, arrivée d'un apiculteur. La buvette sera tenue par la Bibliothèque, le Comité des Fêtes et le Patrimoine.

Le marché de la Communauté de communes aura lieu le vendredi 10 juin. Buvette tenue par le Basket.